

PREFET DES COTES D'ARMOR

**Direction départementale de la
protection des populations**

**Service prévention des
risques environnementaux**

Ploufragan, le 19 mars 2012

Information sur l'existence d'un avis tacite de l'autorité environnementale

Dénomination du projet :

GUINGAMP COMMUNAUTE a déposé une demande d'autorisation en vue d'exploiter une déchèterie située sur la commune de SAINT-AGATHON, zone d'activités de Kerhollo.

L'autorité environnementale a reçu le présent dossier le 16 janvier 2012.

Depuis le 16 mars 2012, en application de l'article R 122-13 I du code de l'environnement, et en l'absence d'observation de la part de l'autorité environnementale, l'avis est réputé favorable.

La présente information fera l'objet :

- d'une notification au pétitionnaire
- d'une publication sur le site internet de la préfecture

Pour le Directeur et par délégation,
La chef du secteur administratif,



Jocelyne CLAUDE